

Question d'actualité du groupe Alternative citoyenne, sociale et écologiste, composé d'Europe-Écologie-Les Verts et du Front de Gauche.

Monsieur le Maire,

Nous avons tous reçu en tant qu'élus plusieurs messages du Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy (CDCC) qui analysent plusieurs aspects de la réalisation du protocole d'accord et de sa **tarification. Comme la ville a décidé de ne pas respecter un des points du protocole en ayant suspendu de manière unilatérale la commission de suivi**, les usagers comme les élus ne peuvent pas contrôler en toute transparence l'application réelle de la baisse de 20%. **[A]**

D'après le CDCC, le calcul des tarifs est erroné [B] : la formule utilisée par la SDCC-Suez ne correspond pas à celle prévue dans le protocole, notamment au niveau de la péréquation des différentes sources d'énergie. Pouvons-nous rester indifférents à ce risque majeur de facturation erronée ?

Par ailleurs, il existe une grosse discrimination tarifaire : ce sont les bâtiments de la mairie qui ont vu la baisse la plus forte de leurs puissances souscrites **[C]**, bases de la partie "abonnement" de la tarification (le R2) alors que les habitants de Clichy-habitat se retrouvent les plus facturés. Les différences annuelles peuvent aller jusqu'à quasiment 300 Euros par an pour un appartement type.

. Pourquoi y a-t-il eu une baisse importante des puissances souscrites pour la ville permettant d'atteindre la baisse globale de 20% alors que les locataires de Clichy-Habitat ont vu, eux, une hausse de leurs puissances souscrites amputant de fait les 20% de baisse promis ? **[D]**

. Les effets des choix faits lors du vote du protocole se révèlent maintenant de manière évidente : la promesse de baisse globale, pour tous les utilisateurs, de 20% n'a pas été tenue. **[E]** Explication tout d'abord de cette situation à travers un exemple concret, celui de la sous-station 78, bien connue de vous-même, monsieur le Maire. La comparaison des factures annuelles 2011/2012 et 2012/2013 - à partir des mois de mars des deux années, le mois de mars 2012 étant celui du début du protocole - a été faite par le CDCC.

. La conclusion en est très simple : grâce à la suppression de l'exonération du R22 (l'amortissement du réseau), la SDCC a récupéré 14 200 € et grâce à l'augmentation de la puissance imposée à la sous-station de rattachement de cet ensemble, elle récupère 11 200 €, soit au total 25 400 €. Au final la baisse réelle a été de 12,3% et non les 20% promis. Il manque donc 7,7% de baisse dans ce cas concret.

. Prenons ensuite, les chiffres globaux 2012, année calendaire, pour l'ensemble du réseau clicheois. Le résultat des manipulations, décrites dans le cas de l'immeuble de M. le Maire, lorsqu'on les généralise à l'ensemble du réseau clicheois donne une baisse réelle du prix du MWh de 15,6% en 2012 par rapport à 2011. Ces chiffres proviennent du rapport 2012 du délégataire, auquel le collectif CDCC vient d'accéder.

. Précisons que ce calcul, pour être incontestable, tient compte d'une baisse théorique de 20% des tarifs sur les mois de janvier et février 2012, ce qui n'a pas été le cas dans la réalité, le nouveau tarif n'ayant commencé qu'en mars 2012. Les 15,6%, ce ne sont pas les 20% promis. Il manque 4,4%

Cette différence, entre les 20% promis et la réalité, s'explique facilement : la SDCC a "repris" 500 000 € aux utilisateurs à travers la suppression de l'exonération du R22 dont bénéficiait précédemment plus de 50% des immeubles **[F]** et a "empoché" 112 000 € à travers les augmentations de puissances **[G]** de nombreux utilisateurs de base, dont les locataires de Clichy Habitat.

. Corollaire normal de cette situation les "résultats avant Impôts sur les sociétés" de la SDCC **[H]** qui étaient de 97 000 € en 2011 passent à 354 000 € en 2012 et dépassent largement le budget prévisionnel 2012, annexé au protocole, qui n'était que de 219 000 €. Le bonus est de + 61% par rapport à ce budget prévisionnel.

Qu'en dites-vous, Monsieur le Maire, est-ce qu'on peut toujours dire que le protocole d'accord voté au conseil municipal de décembre 2011 était un bon accord qui défendait l'intérêt des Clicheois ?

Autres questions que nous avons à vous poser :

- où en est le dossier de subvention demandée à l'ADEME ? **[I]**
- Qu'en est-il l'étude pour le chauffage de la piscine ? **[J]**
- La nouvelle chaudière étant un site classé, comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'information sur la procédure d'enquête publique **[K]** alors que nous avons vu un panneau de permis de construire installé à l'entrée du site de la SDCC ?
- Par ailleurs, quand va-t-on faire cette étude indépendante d'impact environnementale demandée depuis septembre 2011 ? **[L]** Il s'agit de protéger la population, sa tranquillité et sa santé pour le transport du bois ou l'évacuation des cendres et des fumées.
- Enfin, qu'est-il prévu face aux risques d'inondation en cas de cru de la Seine ? **[M]**